



Déclaration des maladies

But

Le but de cette politique est de fournir une orientation claire aux fournisseurs de services ON y va lorsqu'ils signalent un cas de maladie chez un participant ou un membre du personnel de ON y va, conformément aux « directives opérationnelles durant l'écllosion de COVID-19 : réouverture des centres ON y va » du ministère de l'Éducation. Cette politique vise à réduire le risque de propagation de la maladie, y compris COVID-19.

Politique

Centre Grandir en français ON y va veillera à ce que toutes les exigences en matière de rapports, décrites dans la présente politique, soient respectées et à ce que toutes les directives fournies par le Bureau de santé sur les questions connexes du COVID-19 soient respectées.

Tous les cas suspects/confirmés de COVID-19 associés à un programme ON y va doivent être signalés au TBDSSAB à kim.figliomeni@tbdssab.ca cc : Louise.Piercey@tbdssab.ca .

Un cas suspect de COVID-19 est défini comme toute personne présentant des signes ou des symptômes compatibles avec le « document de référence sur les symptômes » qui se trouve sur le site du ministère de la Santé consacré à la COVID-19.

Procédures

Dans le cas où une personne commence à montrer des signes/symptômes compatibles avec COVID-19 pendant qu'elle est présente au programme :

- La personne malade (et le parent/gardien si la personne malade est un enfant) sera demandée de quitter le programme le plus rapidement possible, tout en continuant à maintenir la distance physique. Les consignes sanitaires pour cette personne seront :
 - Restez à la maison, auto-isolez-vous et :
 - Contactez le programme Centre Grandir en français ON y va pour les aviser de l'absence
 - Restez à la maison, auto-isolez-vous et : Pourquoi répéter cette phrase ??
 - Communiquez avec le Centre d'évaluation du Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay (807) 935-8100 pour les tests. Avec un

résultat négatif, vous pouvez retourner à un programme préenregistré ON y va après 24 heures sans symptômes.

OU

Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé – S'ils fournissent un autre diagnostic pour les symptômes ou s'ils ne recommandent pas le dépistage COVID, vous pouvez retourner à un programme préenregistré ON y va après 24 heures sans symptômes.

OU

Si vous n'avez pas fait de test ou n'avez pas vu un fournisseur de soins de santé pour une évaluation, vous pouvez retourner à un programme préenregistré de Centre Grandir en français quatorze (14) jours après l'apparition des symptômes et après 24 heures sans symptômes.

- Le TBDSSAB doit être avisé conformément au processus de déclaration d'un événement grave conformément aux « directives opérationnelles durant l'éclosion de COVID-19 : réouverture des centres ON y va » du ministère de l'Éducation. Veuillez-vous assurer que l'heure, la date et le programme spécifique soient inclus dans le rapport sur les événements graves.

Dans le cas où la fermeture d'un programme, d'une salle ou d'un centre ON y va est nécessaire en raison de COVID-19 :

- La fermeture serait déterminée par une évaluation des risques effectuée par le Bureau de santé.

Examen des politiques et des procédures

- Centre Grandir en français ON y va veillera à ce que tout le personnel ait examiné cette politique et cette procédure avant de commencer les travaux au Programme ON y va et tiendra un dossier à cet effet.
- Centre Grandir en français ON y va examinera cette politique tous les mois et reconnaîtra que cette politique peut être modifiée au besoin en réponse à l'évolution continue des circonstances de la pandémie de COVID-19.
- Centre Grandir en français confirmera auprès du TBDSSAB que cette politique/procédure est suivie en veillant à ce que tous les membres du personnel aient examiné la politique ainsi que toute modification et qu'ils aient signé une attestation.